



# Quoi de Neuf !

A Raon aux Bois

Année 2024 n° 23

Mars / Avril

CULTURE Rendez-vous à ne pas rater !!!

A LA BIBLIOTHÈQUE

## PROJECTION SUR LA FORÊT ET LA BIODIVERSITÉ...

*(Lectures et dédicaces de leurs livres)*

Sylvain MANGEL et Marie HOULBREQUE

vous accueillent

**le samedi 16 Mars de 10h à 12h**

Entrée libre

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



## C'EST LE PRINTEMPS !

*Atelier avec " Le Voyage de Bill "*

**le mercredi 20 Mars de 9h30 à 11h30**

Pour les enfants de +7 ans **sur inscription**

Semis de plantes en mini serre à partir de matériaux de récup.

Les enfants repartiront avec leur création !

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



## ATELIER SCIENTIFIQUE ET ROBOTIQUE...

les "Savants Fous" arrivent à Raon !!!

**le mercredi 10 avril de 10h à 12h**

Pour les enfants de 7 à 11 ans **sur inscription**



## TARIFS DE LOCATIONS

Retrouvez les tarifs de locations  
de salles et de matériels sur le site  
de la commune

[www.raon-aux-bois.fr](http://www.raon-aux-bois.fr)

## Retrouvez-nous aussi sur :

- \* Le site web  
[www.raon-aux-bois.fr](http://www.raon-aux-bois.fr)
- \* Sur Panneau Pocket
- \* Sur Facebook Commune de  
Raon aux Bois



## VIE PRATIQUE

### MAIRIE

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 8h-12h / 14h-17h

Mardi : 8h-12h / 16h-17h

Mercredi : 8h-12h / 14h-17h

Jeudi : 8h-12h / 16h-17h

Vendredi : 8h-12h / 16h-17h



### CONTACT

Tél : 03.29.62.21.18.

Email : [raon.aux.bois@orange.fr](mailto:raon.aux.bois@orange.fr)

### CONTACT EN CAS DE PROBLÈME

**Fuite d'eau (par exemple)**

Gérard TALIETTI : 06.15.74.90.32

Jean-Luc BOUTIN : 07.78.38.65.93

Christian VITU : 06.11.63.19.84

**Affaires scolaires**

Gilles BONNE au 06.22.39.32.80

**Affaires sociales**

Cathy BRAND au 06.64.83.43.22

## BIBLIOTHÈQUE



Marie-Claire  
vous accueille le :  
Mardi/Vendredi : 14h-18h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h  
Samedi : 10h-12h

Tél : 03.72.60.60.74

Email :

[bibliotheque@raonauxbois.fr](mailto:bibliotheque@raonauxbois.fr)

**Heures du conte :  
A la bibliothèque  
à 16 H 15**

**les Mardis**

**19 Mars**

**16 Avril**



**Ludothèque Vivre En'Jeux :  
de 10h à 12h**

**les Samedis**

**02 Mars**

**30 Mars**

**13 Avril**

**27 Avril**

**Attention ! Il y a un mercredi  
13 Mars**

**QR Code  
site Internet  
de Raon aux  
Bois :**



## Garderie, PÉRISCOLAIRE, Cantine...

Réservation des activités sur le portail **BL Enfance**

Renseignements : contacter Jérôme Cornuault

au **06.22.37.10.90** ou à la Mairie

au **03.29.62.21.18**

Pour toute question, contacter Gilles

Bonne au **06.22.39.32.80**



## Du côté du périscolaire...

Dans le cadre de l'environnement et de la mobilité durable, nous voulons mettre en place un système écologique : le VÉLOBUS.

Celui-ci permettra de transporter 8 élèves, sur un parcours proche du groupe scolaire, du domicile des parents vers l'école.

C'est pourquoi, nous organisons une réunion d'informations :

**le Vendredi 12 Avril 2024 à 20h00 à la Salle Polyvalente**

Le Vélobus sera sur place pour démonstration.



## Du côté du Centre de Loisirs...

Le Centre de Loisirs accueillera les enfants durant la période des vacances scolaires du mois d'Avril du 22 Avril au 03 Mai 2024.

Un programme sera proposé aux parents .



## Nouveau service du côté de la Communauté d'Agglomération d'Épinal...

Cap'Imagine est un service de transport à la demande de "porte à porte" réservé aux personnes à mobilité réduite. Il est ouvert à toute personne ne pouvant emprunter les réseaux de transport Imagine et fonctionne aux mêmes conditions tarifaires. Les accompagnateurs sont autorisés, sous réserve de places disponibles.

Pour bénéficier du service, vous devez au préalable contacter :

**L'Agence des Mobilités au 03 56 32 12 12**

Votre dossier sera soumis à validation par la commission d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Une fois votre dossier validé, il vous suffira d'appeler l'Espace Imagine pour réserver votre transport. Un délai de réservation de 6 heures est demandé.

Les réservations restent simples, avec un tarif de **1 € maximum**, quel que soit le trajet. Toute la gamme tarifaire IMAGINE, abonnements inclus, est acceptée sur Cap Imagine.

Il est possible d'être accompagné de proches et de réaliser plusieurs allers-retours dans la même journée, sous réserve de disponibilité du service.

*À noter que les utilisateurs ont également l'opportunité de tester les déplacements sur le réseau de bus régulier Imagine en se faisant accompagner (sur demande).*

### ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles, de droit, les bénéficiaires d'une **carte Mobilité Inclusion (CMI) > 80 %**. Les autres demandeurs devront **obtenir l'avis favorable du médecin conseil de la MDPH et de la commission dédiée de l'agglomération**.

## Du côté de nos Aînés...

Lors de la dernière réunion sociale le 05 Février, il a été voté pour des raisons budgétaires que les personnes nées en 1958 (66 ans) et non plus de 65 ans, comme les années précédentes pourront s'inscrire pour le repas des Aînés.

Il sera payant pour les accompagnants de moins de 66 ans.

Et toujours pour des raisons budgétaires, les personnes de 70 ans et plus devront s'inscrire soit pour le repas, soit pour recevoir le colis.

## Du côté de la Clef de Voûte...

Vous trouverez en pièce jointe le bulletin d'adhésion à notre association.

Vous pouvez également adhérer en ligne sur Helloasso



← Vous souhaitez découvrir notre association, rendez vous sur notre site internet : <https://Associationclefdevoute.fr>



## Exposition photos "Au Fil de l'Eau"...

La Communauté d'Agglomération d'Epinal vous invite à (re)découvrir le patrimoine naturel de son territoire à travers une exposition photo itinérante, appelée "Au Fil de l'Eau".

Cette exposition photos sera très prochainement installée Place du Bexy, derrière le bexy et Route d'Arches.



## Cérémonie...

La Cérémonie pour les Bébés nés en 2023, les Nouveaux Habitants, Maisons Fleuries et les Décos de Noël aura lieu le **Samedi 27 Avril 2024 à 18h00** à la Salle Polyvalente.



## A propos du compostage...

Depuis le 1er janvier 2024, les communes ont l'obligation de proposer aux habitants une solution de collecte ou de tri des bio-déchets. L'objectif est simple : réduire le poids des poubelles et des ordures ménagères. Une valorisation naturelle de la matière, plutôt que son incinération est donc privilégiée. Une fois le cycle de murissement arrivé à terme, les usagers pourront retirer le compost et l'utiliser comme engrais pour leurs plantes et plantations.



















Pour Raon-Aux-Bois, c'est le Sicovad qui porte cette compétence.

Rendez-vous est pris, le **Jeudi 11 Avril 2024 à 13h30** en Mairie avec les différents acteurs de l'opération. Cathy Brand - Adjointe au Maire, Mme Lehmann - Conseillère du Tri et de la Communication au Sicovad, Mme Andrée Thiébaud-Daubié - Présidente de l'Association Nature en Campagne et porteuse de ce projet ainsi que M. Frédéric Jacquez - Responsable des Services Techniques Communaux, qui, ensemble vont définir les emplacements des composteurs collectifs à travers la commune. Les particuliers qui le souhaitent, peuvent se joindre au groupe aux date et heure cités ci-dessus.

Le Sicovad fait également appel à des maîtres composteurs. Ils peuvent ainsi rappeler aux habitants les règles d'utilisation des composteurs collectifs et les bons gestes à adopter.

Pour trouver le site de compostage partagé le plus proche de Raon [https://www.sicovad.fr/carte\\_interactive.php...](https://www.sicovad.fr/carte_interactive.php...)

Pour plus d'informations sur le compostage [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr)

✓ À volonté !	✗ Interdit !
 <p><b>Épluchures</b> de fruits et légumes, en petits bouts</p>	 <p><b>Sacs biosourcés</b></p>
 <p><b>Fruits/légumes abîmés</b></p>	 <p><b>Capsules de café biosourcées</b></p>
 <p><b>Thé, marc de café</b> et leurs filtres en papier</p>	 <p><b>Viande, os, poisson</b></p>
 <p><b>Pâtes et riz</b> (sans sauce)</p>	 <p><b>Produits laitiers</b></p>
 <p><b>Cartonnets en petits morceaux</b> (essuie-tout, cartons sans imprimés et non gras)</p>	 <p><b>Coquilles</b> (moules, huîtres, crustacés)</p>
 <p><b>Fleurs fanées</b> sans terre</p>	 <p><b>Tontes de gazon</b></p>
 <p><b>Coquilles d'œufs broyées</b></p>	 <p><b>Branchages</b></p>
 <p><b>Coques de fruits secs</b> (noisettes, noix...)</p>	 <p><b>Grosses racines</b> de plantes, plantes malades</p>
	 <p><b>Terre, sable, cendres</b></p>
	 <p><b>Mégots</b></p>

## Du côté du jardinage et des travaux d'extérieurs

### Travaux d'extérieurs

Horaires à respecter pour les travaux bruyants :

- ⇒ Jours ouvrables : de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 19h30
- ⇒ Le samedi : de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 19h00
- ⇒ Le dimanche : de 10h00 à 12h00



Après information en mairie et acceptation des voisins les plus proches, les travaux qui nécessitent une location d'engins pourront se faire les samedis et les dimanches de 7h00 à 19h00.

### Taille de haies... A quelle époque ?

Attention ! Si vos haies nécessitent un entretien (taille, élagage...) profitez de la période durant laquelle c'est permis. C'est maintenant et ce, jusqu'au 15 mars, date à partir de laquelle la petite faune profite de cet abri en s'installant pour nicher. (*Arrêté n° 139/2023/DDT du 25 Mai 2023 réglementant les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification*)



### Sécurité avant tout !!!

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.



Aussi, pour des raisons de sécurité et de bons sens, il est demandé aux particuliers d'élaguer les branches débordant sur le domaine public ceci, afin de permettre aux riverains ainsi qu'aux différents services devant intervenir d'avoir une meilleure visibilité et de circuler en toute sécurité.

# Du côté des élections européennes 2024

## Les élections européennes auront lieu le Dimanche 09 Juin 2024

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes 2024 est fixée au **03 Mai 2024**.

Nous vous invitons à vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de la commune de votre domicile en allant sur l'adresse suivante

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour les électeurs qui souhaitent donner procuration nous vous invitons à effectuer la démarche le plus rapidement possible.

## Demande de procuration en ligne

Service en ligne : <http://Service en ligne : http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

1. Vous devez utiliser le téléservice **Ma procuration**, vous identifier avec **France Connect** : Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Mobileconnectetmoi.fr, MSA ou Alicem et indiquer une adresse électronique (e-mail)

2. Après avoir reçu le mail indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre en personne dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu défini par le préfet

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de votre demande de procuration inscrit sur le mail que vous avez reçu.

Ensuite vous recevrez :

- un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration,
- un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

À noter : si une infirmité ou maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à votre domicile (même si vous êtes en Ehpad). Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.



# Calendrier des manifestations

*(Sous toute réserve d'annulation)*

\* **Samedi 16 Mars 2024 à la Salle Polyvalente à partir de 19h00**

Soirée Saint Patrick organisée par les "Amis de l'Ecole"

Repas adulte : 25 € et repas enfant : 10 €

Réservations au 06 75 32 29 81 ou par mail :

[lesamisdelecole88220@gmail.com](mailto:lesamisdelecole88220@gmail.com)



\* **Samedi 23 Mars 2024 à la Salle Polyvalente à 20h30**

Spectacle "Mlle Serge" organisé par l'USAAR

Tarifs : 20 € pour les adultes et 15 € pour les - de 18 ans

Réservations au 06 61 46 34 78 ou par mail :

[archesarchettesraon.us@vosges.lgef.fr](mailto:archesarchettesraon.us@vosges.lgef.fr)



\* **Dimanche 24 Mars 2024 à la Salle Polyvalente à 14h00**

**ouverture des portes à partir de 13h00**

Loto organisé par l'USAAR

Réservations au 06 11 03 48 58 ou par mail :

[frederic.lombard88@orange.fr](mailto:frederic.lombard88@orange.fr)



\* **Samedi 06 Avril 2024 à la Salle Polyvalente à partir de 20h30**

Soirée "Années 80" organisée par l'association ASCL

Entrée 8 € - Buvette et petite restauration

Renseignements et réservations au 06 38 11 53 96 ou

par mail : [liliane3colle@gmail.com](mailto:liliane3colle@gmail.com)



\* **Dimanche 21 Avril 2024, après-midi**

Fête du Printemps organisée par l'association Nature en Campagne avec cueillette de plantes sauvages nutritives et leurs bienfaits. A l'issue

de cet atelier, un repas composé à partir de ces plantes sera proposé en soirée. Merci de réserver votre place auprès de Andrée Thiébaud Daubié

au 06 14 99 11 64 ou par mail : [natureencampagne@laposte.net](mailto:natureencampagne@laposte.net)

## A venir

\* **Dimanche 05 Mai 2024**

Chapître de la Confrérie des Rognon Blancs

Repas gastronomique ouvert à tous - Renseignements au 06 61 10 54 38

\* **Mercredi 08 Mai 2024 - Monument aux Morts**

Cérémonie du 8 mai

\* **Dimanche 19 Mai 2024**

Passage de la Granfondo Vosges

\* **Samedi 25 Mai 2024 - Place du Bexy**

Troc Vert organisé par l'association ASCL

\* **Dimanche 26 Mai 2024 - Salle Polyvalente**

Marche Populaire Amicale des Sapeurs Pompiers

## Le mot du Maire

### "Hêtre Zen" :

Les travaux de modernisation du parcours "Hêtre Zen" au Bambois (ancien parcours de santé) ont démarré avec le sciage et le séchage du bois issu de la forêt communale. Le tailleur de pierre qui s'est vu confier la mission de la signalétique, a également rendu ses premières œuvres. Pour mémoire, les employés communaux sont allés extraire des pierres dans la parcelle forestière où se trouve l'ancienne carrière de grès blanc du Void de Cône. Ces pierres taillées serviront de panneaux indicateurs sur le parcours "Hêtre Zen", nul doute qu'elles ne vont ni rouiller, ni pourrir !

Ce projet entre finalement dans sa phase d'exécution et va occuper bon nombre de membres du conseil municipal et d'employés de la commune ce printemps.

### Une année d'économies :

Les actions de conseil municipal pour réduire les coûts, sont difficiles et de longue haleine. Les investissements réalisés en 2023 devraient commencer à faire baisser nos consommations d'énergie, mais aussi nos dépenses. Dans le même temps, l'inflation a impacté et impacte toutes nos dépenses et le budget de la commune est encore cette année un exercice compliqué.

Au fil de l'année, des changements seront opérés en fonction des décisions du conseil municipal pour ajuster au mieux nos dépenses et nos recettes.

Le vote du budget le 25 mars prochain, nous donnera une première esquisse et la tendance générale.

### Une forêt sous surveillance :

Notre forêt, source d'agrément et de revenus pour la commune est au cœur de nos préoccupations, tant dans son exploitation que dans sa régénération. Nous continuerons à investir pour la réussite des repiquages de 2021, jusqu'à ce que les nouveaux plants soient sauvés. Dans le même temps, nous abordons le printemps avec une pluviométrie intéressante, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un changement de tendance qui remettrait la forêt en péril cet été et nous exposerait aux risques d'incendie. Dans ces périodes de grands changements, il convient d'être prudent.

En vous souhaitant un agréable printemps !

**Christian Vitu et son équipe**